

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie  Dentaire  Optique  Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)  
Matricole : 0000327 Société : 191025

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : LAGHA KHODA

Date de naissance : 30/06/1938

Adresse : cité 110 Sidi immobile 16n32

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Omar BENNOUAF  
Médecine Générale  
Rue 65 N°53, 2<sup>e</sup> étage Passage Prince  
Ettaâouine H. Hassani - Casablanca  
Tél. : 0522 90 98 07

Date de consultation : 15/01/24

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Veertige

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC  Pathologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : / / Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
✓/✓/✓	C	—	150,00	Docteur Omar BEN YOUSSEF Médecin Généraliste Rue 65 N°53, 2 <sup>me</sup> étage, Casablanca Ettâouine H. Hassan Casablanca Tél. : 0522 90 98 07 091087433

### EXECUTION DES ORDONNANCES



Date

Montant de la Facture

✓/✓/✓

2468,00

### ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Diagram of the				

# Docteur Omar BENNOUNA

Médecine Générale  
Échographiste

Diplômé d'Echographie Générale  
de la Faculté de Médecine de Montpellier. Ex. Médecin des F.A.R  
Attestation de DIU

Docteur Omar BENNOUNA  
Médecine Générale  
Rue 65 N°53, 2<sup>me</sup> Etg passage Prince  
Ettaâouine H. Hassani - Casablanca  
Tél.: 0522 90 98 07

# الدكتور عمر بنونة

الطب العام

دبلوم في الفحص بالصدى  
من كلية الطب بموبيلي بفرنسا  
طبيب سابق في القواة المسلحة الملكية  
شهادة في وضع اللولب - العملية الصغيرة

PPV 52.80 DH

Casablanca, le 15/01/24

PPV 469 DH 00

PPV 469 DH 00

PPV 469 DH 00

PPV 469 DH 00

134,80 x 4  
Nootropyl



469,00 x 4  
Dopergil n=3



5480 cedex 1  
1 cp 20mg  
1 gel int.



2468,00

LOT 231733 1  
EXP 05 2027  
PPV 134.80

Docteur Omar BENNOUNA  
Médecine Générale  
Rue 65 N°53, 2<sup>me</sup> Etg passage Prince  
Ettaâouine H. Hassani - Casablanca  
Tél.: 0522 90 98 07

LOT 231733 1  
EXP 05 2027  
PPV 134.80

LOT 224107 1  
EXP 11 2026  
PPV 134.80

زنقة 65، رقم 53. الطابق الثاني. ممر برانس. التعاون. الحي الحسني. الدار البيضاء. هاتف العيادة : 05 22 90 98 07

Rue 65 - N° 53, 2<sup>ème</sup> Etage - Passage Prince - Ettaâouine - Hay Hassani - Casablanca - Tél. Cabinet : 05 22 90 98 07

في حالة الإستعجال : 06 64 04 38 25

LOT 231733 1  
EXP 05 2027  
PPV 134.80

1976/09/29 13:30:00 1300